Je suis en pleine séparation et ma compagne qui fume est hébergée chez son frère qui fume des cigarettes et autres substances ...

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 28 janvier 2010

Je suis en pleine séparation avec ma compagne , je suis resté à la maison avec mes 2 filles de 7 et 10 ans ; je ne fume plus depuis plus de 8 ans et ne bois plus d'alcool depuis plus de 5 ans. Ma compagne fume et boit toujours et surtout elle est hébergée chez son frère qui fume des cigarettes et autres substances dans son appartement exigu en présence de mes filles. Ceci à tel point que lorsque je récupère mes filles elles empestent le tabac froid (vêtements , cheveux et même leurs doudous)

Les autres frères de mon ex compagne fument de la même façon ainsi que la majeure partie de leurs amis et pas seulement du tabac .

Que dois je faire moi qui souhaite protéger mes filles de cette environnement enfume et moi qui ai fait l' effort pour leur santé et la mienne de ne plus fumer ?

Merci de me dire les possibilités et le démarches que je pourrais suivre

Salutations respectueuses .

Réponse :

L'interdiction de fumer, dont les conditions sont prévues à l'article R. 3511-1 du code de la santé publique, ne s'applique pas dans les lieux d'habitation privée.

Ce problème est du ressort du Juge délégué aux affaires familiales. Avant d'éventuellement y faire appel, vous devrez réunir tous les documents qui pourraient permettre de prouver ce que vous alléguez, témoignages, courriers ou constats

Copyright © DNF - Pour un monde Zéro Tabac